

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 AOUT 2015

Absents excusés : Coletti Dominique – Guthmuller Joëlle – Haman Joseph

Date d'envoi de la convocation : 24 août 2015.

Adoption du procès verbal de la séance du 26 juin 2015, par les conseillers présents à cette réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'ajout d'un point supplémentaire relatif à une modification du budget principal.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 15.07.2015

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 63 dont 41 hommes et 22 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 23 ($\approx 36,50\%$).

Au 15.08.2015

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 57 dont 33 hommes et 24 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 37 ($\approx 65\%$).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} juillet 2015, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 1 648 739,58 €.

Au 1^{er} août 2015, la situation de la trésorerie présentait, un solde créditeur de 1 671 431,08 €.

POINT 1 : PRISE EN CHARGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU STOCKGARTEN

La Direction Générale des Finances Publiques a transmis à l'AFUL (Association Foncière Urbaine Libre) du Stockgarten représentée par son président Schouller Dominique, un avis des sommes à payer de 440,00 €. Il s'agit de la taxe d'aménagement calculée sur la surface des places de stationnement créées dans le lotissement du Stockgarten. L'AFUL n'ayant pas de budget spécifique, le Maire propose que cette somme soit prise en charge par la commune et imputée sur le budget lotissement 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte que la somme de 440,00 € soit réglée par la commune sur le budget lotissement.

POINT 2 : MODIFICATION N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2015

Au budget primitif 2015, la somme de 9 000 € a été inscrite au compte « Autres aménagements de terrains » pour l'aménagement du talus situé à l'entrée du village, côté droit après le rond-point en venant de Freyming Merlebach.

Le devis présenté par le paysagiste Aux Jardins de Carelle de Henriville se chiffre à 15 447,90 € TTC. Pour la réalisation et le règlement de ces travaux, il convient de prévoir un transfert de crédits de 7 000 € du compte 2151 « Travaux de voirie » vers le compte 2128 « Autres aménagements de terrains ».

Le conseil à l'unanimité, approuve le devis et le transfert de crédits de 7 000 € du compte 2151 au compte 2128.

POINT 3 : CONTRAT D'ASSURANCE VILLASSUR 3 DE GROUPAMA

Par délibération du 27 février 2015, le conseil municipal a adhéré à une nouvelle version du contrat d'assurance Villassur de Groupama qui couvre notamment les dommages aux biens (bâtiments, mobiliers...), la responsabilité générale de la commune et la protection juridique avec des garanties et des montants actualisés. Une mise à jour de ce contrat a été demandée par la commune concernant l'organisation des animations estivales. Groupama nous a donc transmis un nouveau contrat VILLASSUR 3 qui inclut une attestation d'assurance qui garantit la responsabilité de la commune dans le cadre des animations estivales.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la nouvelle proposition de Groupama et autorise le Maire à signer le contrat d'assurance VILLASSUR 3.

POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au Département de la Moselle au titre des amendes de police pour les travaux d'installation de feux comportementaux entre les habitations n°71 et 74 rue Principale. Le Conseil Général de la Moselle, par courrier du 09 juillet 2015, a émis un avis favorable au projet de mise en place de feux gratifiants sur la Route Départementale 80.

Le devis proposé par la société Trafic de Norroy le Veneur comprend la fourniture et la pose de 2 feux tricolores et s'élève à 24 000,00 € HT – 28 800 € TTC.

Ces travaux seront pris intégralement en charge par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve la réalisation de ces travaux,
- accepte le montant du devis de la société Trafic,
- sollicite une subvention du Département de la Moselle,
- charge le Maire de déposer les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

POINT 5 : CONTRIBUTION DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire propose au conseil municipal, d'approuver la contribution financière des entreprises à la publication du bulletin municipal. En contrepartie de l'insertion d'une publicité dans le bulletin municipal, ces entreprises versent une participation financière fixée selon les tarifs annuels suivants :

1/4 page = 55 €, 1/3 page = 100 €, 1/2 page = 140 €, 1 page = 245 €, couverture = 460 €.

Les entreprises qui participent au financement du bulletin municipal sont :

Hypermarché Leclerc (460 €) – Ghia (140 €) - Location Hergott (140 €) - Pinzler (140 €) - Aug Distribution (100€) – CMPM (100 €) - Caillebotis (55 €) - Tilly (55 €) et Vermeil Services (55 €).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la participation financière de ces entreprises.

POINT 6 : REGROUPEMENT SCOLAIRE DE BENING LES SAINT AVOLD ET BETTING : HORAIRES ET TRANSPORT

Suite au regroupement scolaire des écoles primaires de Béning Les Saint Avold et de Betting, le transport scolaire sera organisé et pris en charge par le Conseil Général de la Moselle.

Les horaires de transport entre les deux écoles sont fixés comme suit :

lundi – mardi – jeudi – vendredi

départ Betting : 08h09	arrivée Béning : 08h16
départ Béning : 11h50	arrivée Betting : 12h00
départ Betting : 13h31	arrivée Béning : 13h41
départ Béning : 15h30	arrivée Betting : 15h37

mercredi

départ Betting : 08h09	arrivée Béning : 08h16
départ Béning : 11h20	arrivée Betting : 11h30

Pour rappel, les horaires de l'école de Betting :

lundi – mardi – jeudi – vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h35 à 15h20

mercredi : de 8h30 à 11h30

et les horaires de l'école de Béning Les Saint Avold :

lundi – mardi – jeudi – vendredi : de 8h20 à 11h50 et de 13h45 à 15h30

mercredi : de 8h20 à 11h20

POINT 7 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE ET SPORTIVE DU BASSIN HOULLER (ASBH) POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET LA CANTINE

La commune a mis en place un service d'accueil périscolaire avec cantine dont l'organisation et la gestion sont confiées à l'ASBH. L'objet de la présente convention est d'établir un partenariat entre la commune et l'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller, pour la mise en place de ce service d'accueil périscolaire avec cantine.

L'ASBH met à la disposition de la commune une personne responsable du périscolaire ; chargée du suivi des inscriptions, de l'accueil et de la surveillance des enfants inscrits au périscolaire et/ou à la cantine, de la commande des repas ainsi que de l'encaissement des participations dues par les parents.

L'association s'engage à présenter un budget prévisionnel et à fournir un arrêté des comptes.

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2015/2016. Elle est reconductible par voie d'avenant.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte les dispositions de cette convention et autorise le Maire à signer ce document.

POINT 8 : CONVENTION AVEC INNOVA POUR LA FOURNITURE DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Cette convention porte sur la préparation et la fourniture de repas pour la cantine scolaire par la société INNOVA dont le lieu de production est basé à Farébersviller.

Les jours de livraison sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi vers 11h00 à l'accueil périscolaire de Béning Les Saint Avold. Le prix du repas est fixé à 4,637 € HT (TVA 5,5%).

Elle est conclue pour l'année scolaire 2015/2016.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte les dispositions de cette convention et autorise le Maire à signer ce document.

POINT 9 : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Maire propose de modifier à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

Horaires	7h30 à 8h30	8h00 à 8h30	12h00 à 13h31 + repas	16h00 à 17h00	16h00 à 18h00
Quotient familial					
A : de 0 à 600 €	0,80 €	0,40 €	5,50 €	0,80 €	1,50 €
B : de 601 à 715 €	0,90 €	0,45 €	5,75 €	0,90 €	1,60 €
C : de 716 à 850 €	1,00 €	0,50 €	6,00 €	1,00 €	1,70 €
D : de 851 € et +	1,10 €	0,55 €	6,50 €	1,10 €	1,80 €

L'accueil périscolaire de 15h20 à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis reste gratuit.

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte les tarifs indiqués ci-dessus.

POINT 10 : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

L'assemblée délibérante peut modifier par délibération la durée de travail d'un agent non titulaire, selon les nécessités du service, lorsque cette modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures antérieur.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et de l'extension de l'accueil périscolaire le soir jusqu'à 18 heures, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'agent qui exerce les fonctions suivantes : assistance au personnel enseignant de l'école maternelle, surveillance des enfants durant l'accueil périscolaire et entretien des locaux de l'école maternelle pendant les vacances d'été.

Le Maire, propose que la durée du temps de travail passe de 34,27 / 35 à un temps complet de 35 heures, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (Brun D.), accepte cette nouvelle durée hebdomadaire du temps de travail qui sera de 35 heures à partir du 1^{er} septembre 2015.

POINT 11 : ACQUISITION DE PARCELLES RUE PRINCIPALE ET RUE DES FOURS A CHAUX

Les héritiers de Champlon Pierre proposent de rétrocéder à la commune divers terrains cadastrés comme suit :

section 01 parcelle 211/068 (17 ca) située entre les immeubles n°12 et 16 rue Principale sur laquelle se situe un poste EDF

section 14 parcelle 277 (05 a 00 ca)

section 14 parcelle 278 (04 a 54 ca)

section 15 parcelle 251 (56 ca)

section 15 parcelle 252 (09 a 62 ca)

section 15 parcelle 253 (48 ca)

section 15 parcelle 254 (05 a 60 ca),

ces 6 parcelles correspondent à une partie de la voirie de la rue des Fours à Chaux et sont en indivision.

L'ensemble de ces terrains sera acquis au prix de 10 € non recouvrables.

Les frais de notaire seront pris en charge par les héritiers de Champlon Pierre.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'acquisition de ces 7 parcelles et autorise le Maire à signer les documents afférents à ces transactions.

POINT 12 : TRAVAUX COMMUNAUX

Atelier

Acquisition d'une débroussailleuse à dos d'un montant de 999,00 € TTC auprès de l'entreprise Bourg de L'Hôpital.

Acquisition d'un perforateur auprès de la société APS de Stiring Wendel d'un montant de 682,80 € TTC.

Terrain de sport

Fin 2014, deux projecteurs ont été mis en place sur le terrain de sport par la société SAG Vigilec de Cocheren pour un montant de 2 072,40 € TTC. Pose d'un troisième projecteur par la société SAG Vigilec de Cocheren d'un montant de 3 120,00 € TTC, la société Stagno de Seingbouse a réalisé la pose de la gaine pour 1 560 € TTC.

Achat de jeux pour enfants (balançoire et jeu tapis volant) et de mobilier urbain (banc et corbeilles) qui ont été installés sur le terrain de sport, auprès de la société Leader Collectivités d'un montant de 2 824,33 € TTC.

Voirie

Achat de 5 nouvelles barrières de protection, installées à l'entrée de la rue des Vergers, en remplacement de celles qui ont été endommagées par un véhicule pour un total 870,00 € TTC. Cette somme a été remboursée par notre assurance.

Achat de 4 jardinières pour barrières, d'un montant de 762,00 € TTC, mis en place devant l'habitation 8 rue Principale.

Mairie

Acquisition d'un bureau, d'une armoire de rangement et de quatre fauteuils pour le bureau du maire auprès du magasin Filliung pour un total de 2 049,00 € TTC.

Ecole

Fourniture et pose de 12 cache-radiateurs à l'école primaire par l'entreprise Glad de Freyhouse d'un montant de 3 955,20 € TTC.

Fourniture et pose de 13 joints anti pince-doigts à l'école primaire par l'entreprise Glad de Freyhouse d'un montant de 3 226,80 € TTC.

Fourniture et pose d'un meuble de rangement à l'école maternelle par l'entreprise Glad de Freyhouse d'un montant de 213,60 € TTC.

Fourniture et pose d'un lavabo à l'école maternelle par l'entreprise Friderich de L'Hôpital d'un montant de 957,90 € TTC.

Matériel

Achat d'un percolateur pour le centre socioculturel d'un montant de 240,96 € TTC.

Conception et fourniture de 2 papillons imprimés sur une plaque aluminium par la société Arobase de Freyming Merlebach pour un coût de 328,80 € TTC.

Acquisition de 2 défibrillateurs auprès de la société Lépine Biomédical pour un coût de 3 531,60 € TTC. Ils seront installés au centre socioculturel et à la salle de sport.

Acquisition d'une sonorisation auprès de Manutan Collectivités d'un montant de 1 192,80 € TTC.

POINT 13 : DIVERS

Conseil de Fabrique de la Paroisse Notre Dame de la Nativité de Freyming Merlebach

Le Conseil de Fabrique de la Paroisse Notre Dame de la Nativité de Freyming Merlebach remercie le conseil municipal pour la subvention de 1 000 €, qui a servi à financer les travaux de peinture au Presbytère de Merlebach.

A compter du 1^{er} septembre 2015, Monseigneur Lagleize a nommé Monsieur l'Abbé Franck Wentzinger, Archiprêtre de la Merle et nouveau curé de la paroisse de Betting.

Circulation rue de l'Ecole

Par arrêté du 10 décembre 2014, un sens interdit a été instauré rue de l'école. La circulation se fait désormais à sens unique en contournant l'école de l'arrière vers l'avant, sauf pour les riverains. A partir du 1^{er} septembre 2015, cette interdiction ne s'applique plus aux bus scolaires.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BLAISE A.

BRUN D.

CHABOUSSIE P.

FICK M.

FLAUSS L.

HAMAN J.

HELLE P.

ICIEK V.

JOCHUM F.

LINET F.

PERIC M.

SCHOULLER D.

COLETTI D.

GUTHMULLER J.

HAMAN J.